

## La Présupposition: introduction théorique

### I. DUCROT: PREMIÈRE VERSION

#### I.1 Distinction présupposé/sous-entendu:

- (1) *Jacques avait un peu bu.*
- (2) *Jacques continue à fumer.*

- L'énoncé (1) est un cas asserté de litote dans lequel il est difficile de ne pas entendre quelque chose comme :

(1a) *Jacques était complètement cuit.*

Et de l'énoncé (2), il serait difficile de nier:

(2a) *Jacques fumait auparavant.*

- La première version de la théorie que présente Ducrot repose sur l'articulation générale suivante: *il existe une différence de nature entre présupposés et sous-entendus*: les premiers sont inscrits dans la phrase; les seconds au niveau de l'énoncé.

#### I.2 Deux arguments:

##### 2.1 Négation et interrogation:

- (1b) *Est-ce que Jacques avait un peu bu ?*
- (1c) *Il est faux que Jacques avait un peu bu.*

- (2b) *Est-ce que Jacques continue à fumer ?*
- (2c) *Il est faux que Jacques continue à fumer.*

- (2b) et (2c), à la différence de (1b) et (1c), continuent de véhiculer leurs présupposés une fois transformés.

##### 2.2 La responsabilité:

« ...[le présupposé] est présenté comme une évidence, comme un cadre incontestable où la conversation doit nécessairement s'inscrire, comme un élément de l'univers du discours. » (Ducrot, 1984, p. 20)

- Distinction entre présupposé, posé et sous-entendu:

- Posé = ce que j'affirme en tant que locuteur. → *je/Présent*
- Présupposé = savoir partagé qui lie les membres de la situation communicationnelle. → *nous/Antécédent*
- Sous-entendu = ce qui est laissé à l'interprétation de l'interlocuteur. → *tu/Postérieur*

- Le sous-entendu: « revendique d'être absent de l'énoncé lui-même, et de n'apparaître que lorsqu'un auditeur réfléchit après coup sur cet énoncé » (Ducrot, 1984, p. 21).
- Le présupposé et le posé, quant à eux, apparaissent comme des « apports propres de l'énoncé » (Ducrot, 1984, p. 21), ce qui signifie qu'ils engagent la responsabilité de l'énonciateur. Néanmoins, posé et présupposé présentent une différence, à savoir que la responsabilité du présupposé est partagée par le locuteur et son auditeur.

#### I. 3 Calcul d'implicite et fait de langue:

- Toute forme de sous-entendu présente une contradiction: celle qui oppose le littéral à l'implicite. La récupération du sens en contexte de l'énoncé – sa signification – doit se faire à l'aide d'un calcul d'implicite. (cf: Grice, 1979)
- Dans le cas du présupposé: « la répartition du contenu d'un énoncé en posé et en présupposé possède en effet cet arbitraire caractéristique des faits de langue, et ne peut être justifiée par aucun raisonnement. » (Ducrot, 1984, p. 24).
- Un argument, à savoir l'énoncé suivant:

(3) *Jacques pertinue à fumer.*

Dont Ducrot déduit (1984, p. 25):

« L'existence possible de ce verbe imaginaire, comme l'existence réelle de *un peu*, montre que la détection des présupposés n'est pas liée à une réflexion individuelle des sujets parlants, mais quelle est inscrite dans la langue. »

## II. DUCROT: DEUXIÈME VERSION

### II.1 *La cible:*

- La première version de la théorie peut être résumée à l'aide des deux propositions suivantes (Ducrot, 1984, p. 34):
  - (i) La signification de la phrase peut impliquer l'existence, dans le sens de ses énoncés, de tel ou tel présupposé.
  - (ii) Tous les présupposés qui apparaissent dans le sens de l'énoncé sont déjà prévus dans la signification même de la phrase.
- (ii), contrairement à (i), oppose clairement présupposé et sous-entendu: il est nécessaire que les présupposés soient marqués dans la phrase pour se trouver dans l'(les) énoncé(s). La nouvelle stratégie de Ducrot va consister à maintenir (i) et à rejeter (ii), et donc à modérer cette opposition.

### II. 2 *Première origine de l'erreur: acte illocutoire et présupposé:*

- Structure de l'argument:
  - (i) La présupposition est un acte illocutoire;
  - (ii) Les actes illocutoires ne sont pas toujours inscrits dans la langue;
  - (iii) Donc la présupposition non plus;
  - (iv) Si bien qu'elle peut apparaître: « au seul niveau de l'énoncé, et même apparaître sous forme de sous-entendu » (Ducrot, p. 39).
- Remarque: dans quelle mesure la présupposition est-elle un acte illocutoire ? Comme nous l'avons vu plus haut, la présupposition a pour but d'influencer le cadre général du discours et son développement ultérieur. Notons que ce point de vue a pour conséquence de considérer la présupposition comme une notion discursive et non pas comme une notion sémantique. (cf: Moeschler et Reboul, 1994, chap. 8)
- Un exemple:
  - (4) *Jacques a cessé de fumer.*

(4) peut, en contexte, véhiculer le sous-entendu *Jacques est plus énergique que toi*. Cependant, ce sous-entendu présuppose un énoncé qui n'est pas contenu dans la phrase, à savoir *Fumer est une preuve d'énergie*.

- Conclusion: La présupposition, comme tout acte illocutoire, peut apparaître: « au seul niveau de l'énoncé, et même apparaître sous forme de sous-entendu. » (Ducrot, 1984, p. 39).

### II. 3 *Deuxième origine: les critères syntaxiques:*

- Selon Ducrot, les critères syntaxiques de négation et d'interrogation ont une « applicabilité relativement restreinte » (Ducrot, 1984, p. 40).
- Un exemple:

(5) *Je suis allé en Allemagne avec Pierre.*

« Il est impossible, en lui appliquant les critères applicables aux *phrases*, de lui donner des présupposés du type de “Je suis allé en Allemagne” ou “J’ai voyagé avec Pierre”. Car aucun des éléments n’est nécessairement maintenu par la négation ou l’interrogation.» (Ducrot, 1984, p. 41)

(6) *Je ne suis pas allé en Allemagne avec Pierre. (i.e., Mais en Italie.)*

(7) *Est-ce que tu es allé en Allemagne avec Pierre ? (i.e., Où étais-tu seul ?)*

- Conséquence: c'est au niveau de l'énoncé et non de la phrase qu'est marqué le présupposé.
- Présupposé<sub>def.</sub>: « J'appellerai “présupposés” d'un *énoncé* les indications qu'il apporte, mais sur lesquels l'énonciateur ne veut pas (c'est-à-dire fait comme s'il ne voulait pas) faire porter l'enchaînement. Il s'agit d'indications que l'on donne, mais que l'on donne comme étant en marge de la ligne argumentative du discours. [...] Est présupposé, dans un énoncé, ce qui est apporté par l'énoncé, mais n'est pas apporté de façon argumentative, en entendant par là que ce n'est pas *présenté* comme devant orienter la continuation du discours.» (Ducrot, 1984, p. 40).
- Présupposition et enchaînement: « Lorsque le type de présupposition que j'envisage pour mon énoncé concerne le comportement de Pierre en Allemagne, ou la chance qu'il a eue de faire ce voyage, ce qui est posé, c'est que j'ai emmené Pierre, et ce qui est présupposé, c'est mon voyage en Allemagne. Inversement, si j'envisage de continuer sur ma chance d'être allé en Allemagne, sur ce que j'y ai fait ou vu, ce que je pose, c'est que j'ai accompagné Pierre, et ce qui est présupposé, c'est son voyage. » (Ducrot, 1984, p. 41)

### III. QUELQUES REMARQUES DE KERBRAT-ORECCHIONI

#### III.1 *Inscription dans la langue et rôle du contexte:*

- La deuxième version de la théorie de Ducrot défend la thèse que « l'énonciation peut créer des présuppositions » (Kerbrat-Orecchioni, 1986, p. 26). Or, selon Kerbrat-Orecchioni, cette thèse peut être mise en doute: « Les présupposés sont en principe “context-free”. [...] Les présupposés sont inscrits en langue et le co(n)texte n'intervient que pour lever une éventuelle polysémie. » (p. 26)

#### III.2 *Présupposition et implication*

- Distinction entre (i) l'implication et (ii) la présupposition:
  - (i)  $p \rightarrow q \Leftrightarrow \neg p \vee q$  (« Du faux suit ce que l'on veut. »)
  - (ii)  $p$  présuppose  $q$  si  $q$  (qui est nécessairement vrai si  $p$  est vrai) reste nécessairement vrai même si  $p$  est nié. Problème signalé: quel est le statut des énoncés dont les présupposés sont faux comme: « L'actuel roi de France est chauve. »
- Comportement des énoncés qui contiennent des présupposés faux: « Encoder des présupposés manifestement faux, c'est transgresser une sorte de principe déontologique régissant les bons usages langagiers. » (Kerbrat-Orecchioni, 1986, p. 26).

#### III.3 *Présupposition et information*

- Il est habituellement affirmé que présupposé et posé s'opposent comme « ce qui est présumé connu » et « ce qui est présumé ignoré » (Strawson). C. Kerbrat-Orecchioni montre deux choses à la suite de cette thèse:
  - (i) Les présupposés ont pour but de constituer un soubassement du discours sur lequel viennent s'échafauder les posés, ceux-ci se chargeant de la progression du discours.
  - (ii) Tout contenu présupposé ne fait pas effectivement partie du savoir partagé. Cependant, plus un contenu nouveau est informatif moins il doit être présupposé. Elle donne l'exemple d'un flirt entre un homme et une femme où celle-ci dit quelque chose comme: « J'ai laissé ma voiture à mon mari »; et l'homme est en droit de penser: « Elle aurait pu m'avertir qu'elle avait un mari. »

- Conséquence: les présupposés ne font pas forcément partie du savoir partagé mais sont traités comme allant de soi.

#### III.4 *Statut énonciatif des énoncés:*

- Les présupposés n'ont pas le même statut énonciatif que les posés: sans réclamation de la part de l'interlocuteur, la responsabilité des présupposés est dissoute dans une voie commune: « C'est une instance anonyme, plurielle, voire universelle: la “doxa”, la “rumeur”, le “fantôme”... » (Kerbrat-Orecchioni, 1986, p. 33)
- Toutefois, la situation n'est pas si simple: avec l'utilisation d'un présupposé, le locuteur présente ses présupposés comme évident et se présente lui-même comme innocent. Cependant, il peut être remis à l'ordre et mis en demeure d'assumer ses présupposés. Exemple:
  - (8) - *J'ai une bonne une mauvaise nouvelle: la bonne c'est que Berrendonner prend sa retraite; la mauvaise, c'est que Gapany prend sa place.*  
- *Et en quoi le départ de Berrendonner est une bonne nouvelle, s'il vous plait ?*

#### III.5 *Présupposés et enchaînement:*

- L'enchaînement sur des présupposés n'est pas interdit. Cependant, il est possible de le faire pour plusieurs raisons:
  - (i) Réctification des présupposés: *Je regrette d'avoir vexé M. Gapany – si tant est que je l'ai vexé.*
  - (ii) Mise en doute des présupposés par un  $L_2$ : – *Désolé d'être en retard, j'ai eu un problème avec ma voiture... – Vous avez une voiture ?*
  - (iii) Réfutation par un  $L_2$ : – *Je ne suis pas d'accord avec votre thèse... – Mais ce n'est pas ma thèse !*

### IV. BIBLIOGRAPHIE:

- O. DUCROT (1984), *Le Dire et le Dit*, Paris: Ed. de Minuit.
- C. KERBRAT-ORECCHIONI (1986) *L'Implicite*, Paris, Armand Colin.
- H. P. GRICE (1979), “Logique et conversation” in *Communications*, 30.
- MOESCHLER, J. et REBOUL, A., (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris: Seuil.